

COMMUNE de SPECHBACH

Département
HAUT-RHIN

Arrondissement
ALTkirch

**PROCES VERBAL DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 juillet 2026

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :

19

Nombre des membres
qui se trouvent
en fonction :

19

Nombre des membres
qui ont assisté
à la séance :

14

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Yves KELLER, Maire.

Etaient présents : **14**

KELLER Yves, DANGELSER Annaïck, MULLER Denis, BUCHER Nathalie, SPROESSER Thomas, ANSELM Corinne, SAUNER Monique, VAYER Emmanuel, BELZUNG Baptiste, FUTSCH Virginie, MEYER Christine, MEYER Thibaut, ALVES-MULLER Marina et GROETZ Damien.

Etaient absents : **5**

Excusés : DITNER Kevin, FOLTZER-ESTEVEs Anne, GEISS Agnès et PFLIEGER Jérémy

Non excusé : HEIM Antoine

Procurations : DITNER Kevin a donné procuration à MULLER Denis

FOLTZER-ESTEVEs Anne a donné procuration à DANGELSER Annaïck

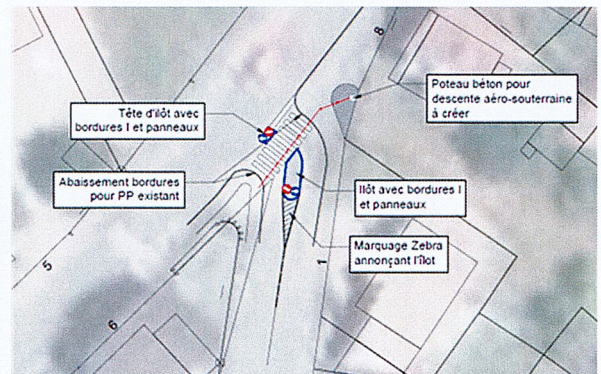
PFLIEGER Jérémy a donné procuration à KELLER Yves

Délibération N°2026/36

Aménagements rue d'Illfurth / rue de l'Étang

À la suite d'une étude technique et d'une estimation financière réalisées par le bureau d'études Imaj pour le projet d'aménagement de l'intersection Rue d'Illfurth / Rue de l'Étang, la Commission de Sécurité s'étant réunie le 12 mai 2026,

- **A émis un avis favorable** aux travaux consistant à réaliser les aménagements proposés par le bureau d'études, sans la mise en place de la barrière prévue dans le projet initial.



L'ensemble de ces travaux sera réalisé dans le cadre du marché communal de voirie.

VU le rapport de la Commission Sécurité

VU les crédits alloués au **chapitre 011 article 615231** au budget primitif 2026

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE

- une enveloppe budgétaire de **28 000 € TTC** pour la réalisation des travaux d'aménagements rue d'Illfurth / rue de l'Étang




Pour extrait conforme au registre,
A Spechbach, le 6 juillet 2026
Le Maire, Yves KELLER